
**Évaluation de la conformité —
Déclaration de conformité
du fournisseur —**

**Partie 2:
Documentation d'appui**

iTeh STANDARD PREVIEW
*Conformity assessment — Supplier's declaration of conformity —
Part 2: Supporting documentation*
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC 17050-2:2004

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/efce5be6-bcae-4d44-be50-f0ea65580ac3/iso-iec-17050-2-2004>

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 17050-2:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/efce5be6-bcae-4d44-be50-f0ea65580ac3/iso-iec-17050-2-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/efce5be6-bcae-4d44-be50-f0ea65580ac3/iso-iec-17050-2-2004>

© ISO 2004

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Version française parue en 2005

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux. Dans le domaine de l'évaluation de la conformité, le comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO) est responsable du développement de Normes internationales et de Guides.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

Les projets de Normes internationales sont soumis aux organismes nationaux pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/CEI 17050-2 a été élaborée par le comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO).

Le projet a été soumis aux organismes nationaux de l'ISO et de la CEI pour vote et a été approuvé par les deux organisations.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/efce5be6-bcae-4d44-be50->

Cette première édition de l'ISO/CEI 17050-2, conjointement à l'ISO/CEI 17050-1, annule et remplace la deuxième édition de l'ISO/CEI Guide 22:1996, *Critères généraux pour la déclaration de conformité du fournisseur*.

L'ISO/CEI 17050 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Évaluation de la conformité — Déclaration de conformité du fournisseur*:

- *Partie 1: Exigences générales*
- *Partie 2: Documentation d'appui*

Introduction

Une déclaration de conformité du fournisseur est une forme d'attestation de la conformité destinée à satisfaire le besoin de confiance exprimé par le marché et les autorités réglementaires. La déclaration de conformité du fournisseur peut être mieux acceptée si le dossier contenant les informations documentées sur lesquelles le fournisseur fonde sa déclaration est conservé et si ce dossier est disponible sur demande.

La présente partie de l'ISO/CEI 17050 spécifie les exigences relatives à la documentation venant à l'appui de la déclaration de conformité du fournisseur. Tout en augmentant la confiance accordée à la déclaration de conformité du fournisseur, une telle documentation peut aider les autorités compétentes dans leurs activités de surveillance.

La conformité d'un produit (y compris un service), d'un processus, d'un système de management, d'une personne ou d'un organisme à des exigences spécifiées, qui peuvent comprendre des documents normatifs comme des normes, des guides, des spécifications techniques, des lois et règlements, peut nécessiter une justification rigoureuse, menée sous la responsabilité du fournisseur, quel que soit le secteur industriel concerné.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 17050-2:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/efce5be6-bcae-4d44-be50-f0ea65580ac3/iso-iec-17050-2-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/efce5be6-bcae-4d44-be50-f0ea65580ac3/iso-iec-17050-2-2004>

Évaluation de la conformité — Déclaration de conformité du fournisseur —

Partie 2: Documentation d'appui

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO/CEI 17050 spécifie les exigences générales relatives à la documentation d'appui permettant de justifier la déclaration de conformité du fournisseur décrite dans l'ISO/CEI 17050-1.

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO/CEI 17050, l'objet d'une déclaration de conformité peut être un produit, un processus, un système de management, une personne ou un organisme.

Le cas échéant, l'expression «déclaration de conformité» peut remplacer «déclaration de conformité du fournisseur».

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO/CEI 17000:2004, *Évaluation de la conformité — Vocabulaire et principes généraux*

ISO/CEI 17050-1:2004, *Évaluation de la conformité — Déclaration de conformité du fournisseur — Partie 1: Exigences générales*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO/CEI 17000 s'appliquent.

NOTE 1 La «déclaration de conformité du fournisseur» est une «déclaration» telle que définie dans l'ISO/CEI 17000, c'est-à-dire une attestation par une première partie.

NOTE 2 Pour éviter toute confusion avec l'attestation par des organismes de certification, il convient de ne pas utiliser l'expression «auto-certification» qui est rejetée.

4 Exigences générales

4.1 Traçabilité

La documentation d'appui doit être élaborée, conservée, maîtrisée et mise à jour de manière à assurer la traçabilité à partir de la déclaration de conformité.

4.2 Disponibilité

Le déclarant (organisation ou personne) doit mettre, sur demande, la documentation d'appui à la disposition de l'autorité réglementaire compétente pour répondre dans la mesure du nécessaire aux exigences de la réglementation. Le déclarant peut mettre la documentation d'appui à la disposition de toute autre personne ou organisme qui en fait la demande.

4.3 Durée de conservation

La durée de conservation de la documentation d'appui doit être conforme aux lois et règlements applicables mais le déclarant peut décider de prolonger cette durée. Les besoins spécifiques des clients et autres parties intéressées doivent être pris en compte.

5 Contenu de la documentation d'appui

5.1 Pour démontrer la conformité aux exigences déclarées (voir l'ISO/CEI 17050-1:2004, Article 6 et Annexe A), la documentation d'appui doit inclure les informations suivantes, selon le cas:

- a) la description de l'objet de la déclaration (produit, processus, système de management, personne ou organisme);
- b) les documents de conception (par exemple descriptions, diagrammes, dessins, identification du domaine d'expertise et de compétence, spécifications);
- c) les résultats de l'évaluation de la conformité, tels que:
 - la description des méthodes utilisées (par exemple audit, procédures d'audit, essais par lots, revue de conception, vérification et validation, contrôle, plan d'échantillonnage, essais de série, méthodes d'essai et essais de type) et les raisons de leurs choix;
 - les résultats (par exemple rapport d'audit, rapport d'essai); et
 - l'évaluation des résultats, y compris les écarts et dérogations;
- d) l'identification, les qualifications et la compétence technique pertinentes des organismes première, seconde ou tierce partie d'évaluation de la conformité concernés et les détails de leurs statut d'accréditation (par exemple la portée de l'accréditation, le nom de l'organisme d'accréditation).

5.2 Si nécessaire pour démontrer la conformité aux exigences déclarées, il convient de mentionner également les éléments suivants:

- a) une description du système de management correspondant à l'objet de la déclaration;
- b) toute autre information appropriée (par exemple analyse de risque, procédures et calendrier de ré-évaluation).

5.3 Tout changement dans la documentation d'appui décrite en 5.1 et 5.2, qui influe sur la validité de la déclaration de conformité, doit être documenté.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 17050-2:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/efce5be6-bcae-4d44-be50-f0ea65580ac3/iso-iec-17050-2-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/efce5be6-bcae-4d44-be50-f0ea65580ac3/iso-iec-17050-2-2004>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 17050-2:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/efce5be6-bcae-4d44-be50-f0ea65580ac3/iso-iec-17050-2-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/efce5be6-bcae-4d44-be50-f0ea65580ac3/iso-iec-17050-2-2004>

ICS 03.120.20

Prix basé sur 2 pages